

---

## COMPTE-RENDU de la réunion de quartier

« Marne et Chigny »

Lundi 23 Janvier 2023 à 18h30, École Fort du Bois.

---

### Etaient présents :

Mme SAILLIER, Adjoint au Maire, Transition écologique et Jumelage.

M.ZOUAOUI, Adjoint, Vie des quartiers, Démocratie locale et Commerce.

M.WACHOWIAK, Conseiller Municipal délégué, Relations avec les associations et Conseils de quartiers.

Mme PUNTEL, Conseiller Municipal délégué, Réussite scolaire et Conseils d'école.

Mme MOKEDDEM, Conseiller Municipal délégué, Animations des Quartiers.

M.BREYSSE, Directeur de Cabinet adjoint du Maire.

M.PETHEY, Directeur des Services Techniques.

M.VIEUILLE, Adjoint au chef de la Police Municipale.

Mme DE SOUSA MANO, Assistante du Maire, des Élus et du Cabinet.

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier.

\* \* \*

Monsieur WACHOWIAK ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

- Réseau de chaleur
- Reprise de la campagne de marquage au sol
- Passage de la ville à 30 km/h
- Réalisations de la ville
- Vœux à la population Samedi 28 Janvier 2023
- Questions diverses

Présentation des Elus et des services ainsi que des participants à la réunion.

## Présentation du projet du réseau de chaleur :

Suite à différents échanges entre le SIETREM et l'État sur les déperditions de chaleur liées au brûlage des ordures ménagères, la décision a été prise de créer un réseau de chaleur urbaine. Le procédé porté par la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire consiste à envoyer de l'eau chaude sous pression afin d'alimenter les principaux bâtiments de la ville et tous les collectifs (privés comme publics). Cela prend tout son sens au vu de l'augmentation du prix du gaz actuel. A partir du 20 février prochain les travaux débuteront en partant du SIETREM jusqu'au centre nautique et se termineront au plus tard en février 2025 (hors intempéries et aléas divers). L'avantage du réseau de chaleur est la diminution de la consommation de gaz, ce qui sera un gain pour la collectivité et les budgets de la ville. L'entreprise DALKIA qui effectue les travaux a remporté le marché, elle prendra donc en charge le coût et la gestion de ce réseau et revendra cette énergie au travers d'une délégation étalée sur 25 ans. Cela ne coûtera donc rien à la ville. Les inconvénients de ce projet seront les impacts sur la circulation. En effet, par tronçon, les riverains seront impactés par la circulation mais pourront tout de même sortir et rentrer chez eux.

Les routes où passeront le réseau seront refaites par demie chaussée, le plus souvent, à la charge de la société DALKIA.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse du déploiement de l'ensemble du réseau de chaleur :



## Reprise de la campagne de marquage au sol :

Depuis quelques mois, la municipalité a repris les différents marquages au sol qui existent sur l'ensemble de la ville. Les services techniques ont référencé les marquages ayant besoin d'être refaits. Afin de n'en oublier aucun, Monsieur ZOUAOUI propose aux conseillers de nous transmettre un signalement avec photo des marquages effacés qu'ils pourraient rencontrer sur leur chemin. De

plus, les conseillers peuvent soumettre à la municipalité des lieux où un nouveau marquage serait judicieux. Pour rappel, grâce aux conseillers de quartiers, un passage piéton a été créé au niveau de l'Avenue Albert Camus pour la traversée des collégiens.

### **Passage de la ville à 30 km/h :**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la ville à l'exception de certains grands axes :

- ✓ Rue Saint Laurent (partie haute) angle Gallieni / Charpentier
- ✓ Avenue Georges Clémenceau / Avenue Raymond Poincaré jusqu'à la rue du Dr. Demars
- ✓ Avenue du Général Leclerc
- ✓ Boulevard Georges Pompidou, Route de Tournan

Cette réglementation a été mise en place afin de favoriser les modes de déplacements doux (cyclistes, piétons...). Une signalisation conforme au code de la route a été mise en place et une campagne de sensibilisation débutera prochainement.

Pour rappel, les zones de partage sont limitées à 20 km/h.

Monsieur ZOUAOUI évoque la mise en place de trottinettes et de vélos électriques sur la commune. En effet, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire va lancer le déploiement de vélos et de trottinettes électriques en libre-service d'ici le printemps. Des emplacements dédiés et obligatoires pour stationner les engins en sécurité seront disponibles.

### **Réalisations de la ville :**

Des photos des différentes réalisations qui ont été faites sur la commune ont été présentés aux conseillers de quartiers.

En effet, la municipalité tient à remercier les conseillers pour leur engagement auprès de notre ville car grâce à eux, des boîtes à livres ont pu être installées, des passages piétons créés, des panneaux implantés...

Voici quelques réalisations en image :



### **Vœux à la population :**

Vous avez été nombreux à assister à la cérémonie des vœux 2023 et nous vous en remercions. Le Samedi 28 janvier a été une belle occasion pour présenter les grands projets en cours et à venir à Lagny-sur-Marne. Les conseillers présents ont pu rencontrer les élus de la ville et partager des viennoiseries. Un cocktail a également pu ravir les habitants à l'issue du discours.

Enfin, vous avez pu vous rendre à l'exposition inédite sur la place du marché au blé et sur le parvis de l'Eglise. Cette exposition itinérante est aujourd'hui sur la place de la Fontaine.

### **Questions diverses :**

#### **Un conseiller demande si la résidence du parc est intégrée dans ce réseau de chaleur ?**

Monsieur PETEY explique que cette résidence a été sollicitée car elle fait partie de points de raccordements.

#### **Une conseillère demande si en cas de réduction des déchets de 60% par exemple, le réseau de chaleur fonctionnerait toujours surtout en cas d'augmentation de la population ?**

#### **Une conseillère demande si le parc St Jean est concerné par le réseau de chaleur ?**

Tous les nouveaux logements équipés d'un système de chauffage collectif sont concernés. Le parc St Jean l'est donc.

#### **Un conseiller demande si des travaux seront retardés en vue des travaux du réseau de chaleur ?**

Monsieur PETEY répond que oui, afin d'éviter de refaire ce qui a déjà été fait.

#### **Un conseiller demande si les changements de sens de circulation de la rue St Denis sont définitifs ?**

Monsieur Zouaoui explique que les tests sont terminés, alors oui.

#### **Un conseiller demande si les ralentisseurs de la rue St Denis seront remis ?**

Monsieur PETEY répond qu'il n'y aura plus de coussin synthétique. La rue est limitée à 30km/h donc il faudra voir avec le temps s'il est opportun d'y mettre un dos d'âne.

#### **Une conseillère demande si des panneaux 30km/h seront installés à toutes les entrées de ville ?**

Toutes les entrées de villes sont dotées d'un panneau de limitation de vitesse à 30km/h.

#### **Une conseillère demande s'il est possible d'installer un panneau 30km/h et de l'éclairage à la sortie de la voie rapide afin de sécuriser le passage piéton et la traversée des enfants.**

Un candélabre est déjà installé afin d'éclairer le passage piéton. De plus, quelques mètres avant, un panneau de pré signalisation bleu est visible.

#### **Une conseillère demande s'il est possible de débroussailler le rond-point du collège Marcel Rivière.**

Les services techniques en prennent bonne note et le rond-point sera débroussaillé.

#### **Un conseiller informe la municipalité de la disparition du panneau qui indiquait le marché à côté de la boulangerie.**

L'information a été transmise aux services techniques et un nouveau panneau sera installé prochainement.

#### **Un conseiller demande s'il est possible que la partie bétonnée devant le local des rives d'or soit rétrocédée à la mairie ?**

Les services de la Ville sont en train de mettre en œuvre la procédure et se rapprocheront du syndic de copropriété afin de mener à bien ce transfert de lot.

**Une conseillère demande où en est le projet du Chigny Cotage ? Idem pour l'usine Frankel ?**

Chigny Cottage : permis délivré le 26/01/2022 pour la réalisation de 17 logements sociaux. Les travaux ont démarré le 30 décembre 2022.

Frankel : Permis délivré le 08/02/2022 pour la construction de 55 logements (42 logements collectifs et 13 maisons individuelles). Pas de visibilité encore sur le démarrage du chantier puisque l'activité actuellement implantée sur le terrain doit déménager.